

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 14 DECEMBRE 2021 A 18H30

Présents à la séance : 26

L'An Deux Mil Vingt et Un, **le 14 DECEMBRE A 18H30**

Extrait affiché le :
15 décembre 2021

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni en dehors de Son lieu ordinaire, à la salle des fêtes Beauregard, Impasse des Martyrs de la Résistance, du fait de la pandémie de Covid 19, sous la Présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

6ème séance 2021

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme COÏS Magali, M. CHMIDLIN Stéphane, Mme TRIQUET Nadia, M. RAMBOURG Bernard, Mme ADAM Nathalie, M. COLIN Joël, M. SALÉRIO Philippe, Adjointes et Adjoints, M. BREGEOT Claude, Mme ACCILI Micheline, Mme DEL MASTRO Marie-Claire, Mme PIANT Noëlle, Mme RAIZNER Stéphanie, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. ROMARY Fabrice, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. KIZILDAG Murat, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, Mme TRARBACH Carole, Mme ELI Emilie, M. PIERRAT-LABOLLE Julien, M. BURGER Emmanuel, conseillères et conseillers municipaux.

Objet : Subvention exceptionnelle
Au groupe scolaire du
Joli Bois.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme FERREIRA-PIERRAT Maria à Mme ADAM Nathalie
Mme RUYER Christine à Mme ADAM Nathalie
Mme SCHILLINGER Stella à M. COLIN Joël

N° 110/2021

Secrétaire de séance : M. PIERRAT-LABOLLE Julien.

Suite à la demande de Madame Delphine STRABACH enseignante au groupe scolaire du Joli Bois qui prépare un voyage scolaire à La Bresse avec les élèves de sa classe (CE1/CE2) les 23 et 24 mai 2022, Monsieur Stéphane CHMIDLIN, Adjoint délégué, invite le Conseil Municipal à décider de l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 480 € pour aider à sa concrétisation.

Ces explications entendues,

Le Conseil Municipal présent et représenté, après en avoir délibéré,

Décide unanimement d'allouer une subvention exceptionnelle de 480 € au groupe scolaire du Joli Bois.

La dépense sera imputée à l'article 6748, fonction 212 du budget communal 2021.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,